



« Accélérer les actions en vue de l'atteinte d'un Pacifique bleu résilient »

Du 7 au 9 septembre, plateformes virtuelle
De 12 h à 17 h, heure du Samoa

Point 7.3 de l'ordre du jour : Nouveau cadre 2021-2027 pour l'aide financière de l'Union européenne à destination du Pacifique

Objet du document

1. Informer les Membres des dernières évolutions concernant la programmation de l'aide de l'Union européenne à destination du Pacifique pour 2021-2027.
2. Solliciter les retours des Membres concernant leurs domaines prioritaires (actuels et nouveaux) pour la coopération en ce qui concerne les nouveaux programmes nécessitant une aide de l'Union européenne.

Contexte

3. L'Union européenne (UE) prépare actuellement un nouveau cadre de programmation à destination du Pacifique s'étendant sur les sept prochaines années (de 2021 à 2027). Les **priorités de l'UE** seront définies dans le Programme indicatif multiannuel et multipays pour le Pacifique (« PIM Pacifique ») 2021-2027, qui concernera les programmes nationaux et multipays dans 13 pays du Pacifique insulaire. De plus, un autre programme est élaboré en parallèle, le Programme indicatif régional multiannuel pour l'Asie et le Pacifique 2021-2027, qui constituera un cadre pour les programmes régionaux bénéficiant à 15 pays, dont la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Timor-Leste.
4. Les fonds seront octroyés par le biais d'un nouvel instrument de financement. Le Fonds européen de développement (FED) a été dissout et remplacé par l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVDCI). Ce nouvel instrument regroupe la plupart des instruments de financement externe européens préexistants ; il s'agit donc d'une simplification par rapport à la structure précédente. En tant qu'instrument au service des politiques publiques, il se fonde sur des partenariats d'intérêt mutuel entre l'UE et les pays partenaires. Les programmes du FED actuellement mis en œuvre se poursuivront jusqu'à la fin de leur période de validité initiale.
5. La nouvelle programmation inclut un principe important, celui de « géographisation », qui réoriente la coopération européenne pour donner la priorité au niveau national, sauf là où il est clairement plus efficace pour un programme donné de s'appliquer à un niveau multipays ou régional.

6. Si les programmes indicatifs multiannuels mentionnés ci-dessus serviront de point de départ au financement par l'UE des projets du Pacifique, les actions et programmes concrets (nationaux, multipays ou régionaux) seront, quant à eux, définis dans le Plan d'action annuel (PAA). Le premier PAA susceptible d'inclure de nouvelles actions à mettre en œuvre par le PROE pourra être préparé en 2022.
7. Les priorités pour le financement par l'UE de projets du Pacifique pour les sept prochaines années concernent 1) la durabilité environnementale et la lutte contre les changements climatiques, 2) le développement économique durable et inclusif, 3) les valeurs fondamentales, le développement humain, la paix et la sécurité. Les deux premières priorités représenteront près de 85 % des financements.
8. Dans le cadre du nouveau PIM, l'UE propose une Alliance verte-bleue entre le Pacifique et l'UE, fondée sur une vision partagée du pacte vert pour l'Europe, de la Stratégie 2050 pour le continent du Pacifique bleu, et du Protocole régional océanien post-Cotonou. La priorité sera donnée à l'action climatique, à l'économie bleue durable et au développement d'approches intégrées de la gestion des écosystèmes qui englobent tant les milieux terrestres que l'océan, afin de garantir le rétablissement de la biodiversité et d'étendre la portée des solutions axées sur la nature. Selon toute vraisemblance, cette alliance aura des retombées positives pour la résilience et l'environnement, et créera de nouvelles perspectives pour la production de revenus grâce à la diversification et à l'écologisation de secteurs cruciaux.
9. Le PROE est et restera un des plus importants partenaires stratégiques de l'UE dans le Pacifique. Le PROE exécute actuellement des projets financés par l'UE dont le budget total dépasse les 45 millions d'euros, tout en préparant un nouveau programme à hauteur de 12 millions d'euros. Les principaux programmes et projets financés par l'UE et actuellement en cours de mise en œuvre ou de préparation par le PROE sont recensés dans le document DT7.3/Ann.1. Ces programmes ont notamment pour objet la coopération dans des secteurs tels que l'adaptation aux changements climatiques, la gestion durable des déchets, la préservation de la biodiversité, les solutions axées sur la nature et la conservation de l'océan.

Recommandations

10. La Conférence est invitée à :
 - 1) **prendre acte** des priorités de l'UE et des récentes évolutions dans le contexte de la programmation de l'aide de l'UE à destination du Pacifique pour 2021-2027 ;
 - 2) **informer** l'UE des domaines prioritaires (actuels et nouveaux) pour lesquels les Membres souhaitent voir la coopération se poursuivre sous la forme de programmes futurs. Les Membres peuvent également proposer de nouveaux domaines de coopération, dans le cadre des priorités de l'UE pour le financement à destination de Pacifique au cours des sept prochaines années. Les réponses doivent être communiquées avant le 30 septembre 2021 à l'adresse électronique suivante : andreja.vidal@eeas.europa.eu